

Le légaliste

RAELYES

Annonce n° 1585
Type Constitution de société
Parution web 24/07/2025
Parution print 24/07/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/07/2025 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée : RAELYES
Capital : 500,00

Objet social : L'acquisition, la prise de bail, la conservation, la gestion, la mise en location et l'administration de tout terrain et immeuble construit ou en cours de construction ; la refecton, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installation nouvelle conforme à leur destination ; la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés ; et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Siège social : Rue Ahmed Combo Barakani 97670 Ouangani.

Gerance : M. MAOULIDA Ali demeurant Rue Ahmed Combo Barakani 97670 Ouangani ; Mme MAOULIDA Raouenti demeurant Rue Ahmed Combo Barakani 97670 Ouangani

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.